

RAPPEL ASSURANCE HABITATION : un locataire doit obligatoirement s'assurer contre les risques locatifs.

Contactez un expert en assurance au **01 82 88 75 15** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-19H, samedi 9H-18H ; service Selectra) pour vous accompagner dans vos démarches.

CONTRAT DE BAIL GARAGE / BOX / PARKING

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Nom et prénom, ou dénomination du bailleur :

- Domicile ou siège social du bailleur :

- Qualité du bailleur :

☐ *Personne physique* ☐ *Personne morale*

Le cas échéant, préciser si la personne morale est une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

☐ *Oui* ☐ *Non*

- Adresse email du bailleur (facultatif) :

désigné (s) ci-après « le bailleur »

Le cas échéant, représenté par le mandataire :

- Nom ou raison sociale du mandataire :

- Adresse du mandataire :

- Activité exercée par le mandataire :

- Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :

- Nom et adresse du garant :

- Nom et prénom du locataire :

- Si second locataire, nom et prénom du second locataire :

- Adresse email du locataire (facultatif) :

- Adresse email du second locataire (facultatif) :

désigné (s) ci-après « le locataire »

Il a été convenu ce qui suit :

II. OBJET DU CONTRAT

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale. En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat et les articles 1708 et suivants du Code civil relatifs au louage de choses. Les locaux objets du présent contrat sont loués à titre de garage, box ou parking.

- Adresse du local :

- Type de local / emplacement :

☐ *Garage* ☐ *Box* ☐ *Parking*

RAPPEL ASSURANCE HABITATION : un locataire doit obligatoirement s'assurer contre les risques locatifs.

Contactez un expert en assurance au **01 82 88 75 15** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-19H, samedi 9H-18H ; service Selectra) pour vous accompagner dans vos démarches.

- Surface totale (en m²) :
- Niveau et numéro ou lettre de l'emplacement :
- Nombre de pièces / places :
- Moyen d'accès (clés / code / badge / autre) :
- Descriptif du local et équipements mis à disposition :
-

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Prise d'effet du contrat :

- Date de prise d'effet du contrat : / /

B. Durée du contrat :

.....

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction à l'échéance prévue. Chaque partie peut signifier sa volonté de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en respectant un préavis de mois.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer :

1. Montant du loyer mensuel : €

Le loyer est payé d'avance, mensuellement et dû avant le de chaque mois.

2. Révision du loyer :

☐ Régularisation annuelle ☐ Pas de régularisation

Le cas échéant, modalités de révision en fonction du dernier indice du Coût de la Construction (ICC) :

Date de révision du loyer annuel : /

B. Charges récupérables :

Montant des charges : €

☐ Provisions sur charges avec régularisation annuelle ☐ Paiement périodique des charges sans provision ☐ Forfait de charges

Si les parties conviennent d'un forfait de charges, ce forfait sera révisé chaque année dans les mêmes conditions que le loyer principal.

V. GARANTIES

Le locataire verse au bailleur lors de la signature du contrat un dépôt de garantie égal à mois de loyer, soit €

RAPPEL ASSURANCE HABITATION : un locataire doit obligatoirement s'assurer contre les risques locatifs.

Contactez un expert en assurance au **01 82 88 75 15** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-19H, samedi 9H-18H ; service Selectra) pour vous accompagner dans vos démarches.

Le dépôt de garantie sera rendu au locataire dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les loyers restant à payer, les dommages ou dégradations du local, et les pertes de clés ou objets nécessaires à l'accès au local.

VI. ASSURANCES

L'accès au local et le stationnement du véhicule du locataire sont de la responsabilité du locataire. Ce dernier est tenu de répondre des risques locatifs. A ce titre, il doit apporter la preuve de l'assurance du local au bailleur, sauf si le local est déjà assuré par le bailleur.

VII. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage à entretenir le local et à le rendre en parfait état de propreté. Aucun aménagement ne peut être fait sans l'accord écrit du bailleur.

Le locataire ne peut s'opposer à la visite du local si le bailleur ou son mandataire en effectuent la demande.

Le local est loué à des fins de stationnement. Il ne peut être utilisé comme local professionnel, commercial ou artisanal. Il ne peut être sous-loué sans accord écrit préalable du bailleur.

Tous les dommages dus au non-respect du présent contrat ou à une utilisation non conforme des lieux seront imputés au locataire.

VIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- en cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de charge, ou de la régularisation annuelle de charge
- en cas de défaut de versement du dépôt de garantie
- en cas de défaut d'assurance par le locataire (sauf si le bailleur a souscrit une assurance pour le locataire)
- en cas d'utilisation non conforme du local

IX. CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

X. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent bail, le bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes. En cas de déménagement, il s'engage à communiquer au locataire sa nouvelle adresse dans les meilleurs délais.

XI. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

.....
.....
.....

RAPPEL ASSURANCE HABITATION : un locataire doit obligatoirement s'assurer contre les risques locatifs.

Contactez un expert en assurance au **01 82 88 75 15** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-19H, samedi 9H-18H ; service Selectra) pour vous accompagner dans vos démarches.

Le / /, à

Signature du bailleur (ou de son mandataire, le cas échéant)

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Signature du locataire

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

VOUS VENEZ D' EMMÉNAGER ?

N'oubliez pas de souscrire une assurance habitation. Un locataire doit obligatoirement s'assurer contre les risques locatifs.

Contactez un expert en assurance au **01 82 88 75 15** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-19H, samedi 9H-18H ; service Selectra) pour vous accompagner dans vos démarches.

Consultez tous nos guides de location et PDF gratuits sur bailpdf.com

Exemplaires originaux dont un remis à chaque signataire.